# Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002

2002/2075(COS) - 16/05/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 386 voix pour, 47 contre et 21 abstentions, le rapport de M. Bruno TRENTIN (PSE, I) qui propose des modifications aux recommandations de la Commission concernant les grandes orientations des politiques économiques pour 2002. Tout en se félicitant des recommandations de la Commission, le Parlement considère que le cadre d'une stratégie coordonnée des politiques économiques et sociales des pays de la zone euro doit être renforcé afin que l'Union européenne soit capable de lutter efficacement contre la tendance à la récession, surtout dans le domaine d'une politique active et cohérente de l'investissement orientée vers l'investissement dans le capital humain. Il demande aux États membres d'intégrer la dimension environnementale dans leurs politiques économique, de l'emploi et sociale, et d'accélérer la modernisation du modèle social européen en tant que facteur productif pour la croissance et l'emploi qualifié. Le Parlement est d'accord pour considérer que des finances publiques saines sont essentielles mais elles ne suffisent pas à rendre la croissance soutenable. Un bon équilibre devrait être trouvé entre la réduction de la dette publique, les baisses d'impôt et la poursuite du financement des investissements publics dans des secteurs clés tels que la recherche et l'innovation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et l'incitation aux innovations dans l'organisation du travail capables de valoriser la qualité du travail. Le Parlement insiste également sur la nécessité de permettre une mobilité sélective pour surmonter les goulets d'étranglement sur le marché du travail, d'équilibrer la mobilité par des politiques régionales pour empêcher l'aggravation de la situation pour les régions les plus faibles et de respecter le droit de tout demandeur d'emploi de choisir librement son lieu de travail. Le Parlement demande encore au Conseil : - de mettre en place une politique active d'établissement de mesures prévoyant des incitations à la réincorporation dans le marché du travail des personnes qui reçoivent des prestations de chômage; - de promouvoir la consultation préventive des travailleurs dans les processus de restructuration; - d'assurer un fonctionnement adéquat de services d'intérêt économique général de haute qualité; - de faciliter la création d'entreprises par les jeunes entrepreneurs; - d'assurer une coordination des politiques d'investissement public et privé, capable d'accroître l'efficacité et les synergies de chaque décision d'investissement; - d'adopter des mesures de tous types, y compris des mesures de formation pour les pays candidats afin d'éviter l'effondrement du modèle social.